



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-08

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR. 2025

ID : 062-216209080-20250410-08_2025-DE

Berger
Levraut

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Date de convocation : Le 27 mars 2025

Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

**FORFAIT COMMUNAL POUR LES ELEVES CAPELLOIS
SCOLARISES A L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH**

Chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant de la participation à l'école privée Saint-Joseph de la commune de La Capelle-Lès-Boulogne.

Calculé sur les mêmes bases que les années précédentes, le forfait communal attribué à l'école Saint Joseph est fixé à 430,00€ par élève.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR 2025

ID : 062-216209080-20250410-08_2025-DE



Les membres du conseil municipal, après délibération : 19 voix pour ; 0 Abstention ; 0 contre, acceptent la proposition et demandent l'inscription de ce montant au budget primitif 2025.

Les membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne,

Le 10 avril 2025

Le Maire



Jean-Michel GREGMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :